



Nouveaux seuils en matière de commande publique

Comme tous les deux ans, la Commission européenne a publié les Règlements 2025/2150-2151-2152 du 22 octobre 2025 qui fixent les nouveaux seuils de procédure formalisée pour l'année 2026-2027 à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027. Ci-dessous, un tableau récapitulatif :

Seuils de procédure	Procédure adaptée	Procédure formalisée
Pour les marchés de fournitures et de services des pouvoirs adjudicateurs	< 216 000€ HT	> 216 000 HT
Pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices	< 432 000 € HT	> 432 000 € HT
Pour les marchés de travaux et les concessions	< 5 404 000 € HT	> 5 404 000 € HT